

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député donne à sa question un tour hypothétique: «si le pipe-line est construit». Je puis lui donner l'assurance que le pipe-line ne sera pas construit s'il compromet l'avenir énergétique du Canada.

M. Waddell: C'est exactement ce que le ministre disait avant de se transformer en Judas dans l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Règlement!

● (1425)

M. Waddell: Le ministre a dit, comme l'a fait remarquer le député de Calgary, que nous ne devrions pas exporter ce gaz pour faire un profit immédiat. Il a aussi laissé entendre, pour reprendre ses termes, que nous devrions avoir une garantie absolue avant d'entreprendre les travaux de construction du pipe-line.

Le ministre voudrait-il nous dire, en toute honnêteté, s'il considère que ces événements et les assurances qu'a données Washington, les résolutions qui ont été adoptées et la participation financière, soit 2 p. 100, de la société de construction du pipe-line sont suffisants pour répondre aux critères qu'il avançait lorsqu'il était critique de l'opposition?

M. Baker (Nepean-Carleton): Il s'est ramolli.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, les mesures qu'a prises le Congrès américain de même que celles annoncées par le gouvernement et le secteur privé, à la fois les promoteurs et les réalisateurs du projet, sont toutes des questions que le Cabinet étudiera avant de prendre une décision. Le cas échéant, le député en sera informé, j'en suis certain.

* * *

L'ÉNERGIE

LA CONSTRUCTION DU PIPE-LINE NORMAN WELLS-ZAMA LAKE

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il semble que la décision de l'Office national de l'énergie au sujet du projet de pipe-line Norman Wells-Zama Lake ne sera pas rendue publique avant quelque temps, peut-être avant la fin de l'année.

Puisque ce tronçon acheminera environ 25,000 barils de pétrole pour remplacer le pétrole qu'on importe actuellement à un cours très supérieur au prix national, le ministre peut-il nous assurer la Chambre dans l'hypothèse ou l'Office national de l'énergie considérera que le tronçon constitue un service d'utilité publique et à condition que le groupe fédéral de l'évaluation environnementale partage aussi cet avis, son gouvernement approuvera-t-il sans délai la construction du tronçon?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, si vous me permettez de répondre à cette question, je dirai que nous devons attendre la décision de l'Office national de l'énergie et les

Questions orales

résultats des audiences de ce groupe de l'évaluation environnementale avant que la question ne soit présentée au gouvernement pour qu'il la tranche. Il est donc trop tôt pour se prononcer.

M. Neil: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. A supposer que l'Office national de l'énergie approuve le projet et que le groupe de l'évaluation environnementale fasse de même, le ministre peut-il nous assurer que ni lui ni le gouvernement ne proposeront de moratoire à la construction du tronçon?

M. Munro (Hamilton-Est): Madame le Président, les organismes d'autochtones des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement territorial doivent être entendus auparavant. Si l'on prenait maintenant une décision ferme et irrévocable avant de permettre à ces groupes de présenter leurs doléances au gouvernement par l'entremise de mon ministère, ce serait vraiment ne pas leur donner une juste chance de présenter leurs opinions. Par conséquent, je crois qu'il faut attendre pour prendre une décision d'avoir permis à ces groupes de se faire entendre.

L'ABSENCE D'UNE ENTENTE SUR LE PRIX DU PÉTROLE—LES EFFETS SUR LES ACTIVITÉS DE FORAGE

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, ma question fait suite aux préoccupations de l'un de mes commettants qui s'inquiète de la baisse de l'emploi dans l'industrie pétrolière. Je m'adresserai donc au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le gouvernement sait-il que les activités de forage ont ralenti sensiblement au Canada pour se déplacer vers les États-Unis, ce qui ressemble étrangement à ce qui s'est passé en 1973. La cause semble être directement reliée à l'incapacité du gouvernement de conclure une entente sur les prix du pétrole. Le ministre est-il au courant de la très grave situation qui prévaut actuellement au Canada?

Une voix: Non, naturellement.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, selon le dernier rapport que j'ai vu, les activités de forage seraient à la hausse, plus précisément en hausse de 30 p. 100 par rapport à la même période l'an dernier, période où les Conservateurs étaient au pouvoir.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): Quelle réponse épouvantable.

M. Gustafson: Madame le Président, il est vrai que les tours de forage sont plus nombreuses; en date du 2 juillet on comptait 535 tours de forage en Alberta, en Saskatchewan, en Colombie-Britannique, dans les Territoires du Nord-Ouest, dans l'Arctique et au Manitoba; mais 123 d'entre elles étaient inactives. Cependant qu'en Saskatchewan, on compte 46 tours actives, à Williston, une petite ville du Dakota du Nord, on en compte 151.